

Nos réf.:
AB/APo/AC n° 32/150223

Objet:
Avis sur PC 01041922D0004

Siège Social

2 bis rue Jeanne d'Arc
CS 44080
10014 TROYES CEDEX
Tél. : 03 25 43 72 72
Fax : 03 25 73 94 85
contact@aube.chambagri.fr



DDT 10
Service Aménagement Mobilité Energie
1 Bd Jules Guesdes
CS40769
10026 TROYES Cedex

Troyes, le 23 février 2023

Madame,

Par courriel reçu en date du 17 janvier 2023, vous nous avez transmis pour avis, le dossier de permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de VILLEMoyenne, porté par la société VILLEMoyenne PV-TSE représentée par Mr Mathieu DEBONNET.

Après étude de ce dossier et avec les informations transmises :

- Le projet se situe sur la commune de VILLEMoyenne, commune qui dispose d'un PLU.
- Le projet a une emprise totale de 7.64 ha. Il est situé au droit d'une ancienne carrière et d'une ancienne zone de dépôts inerte, « aujourd'hui laissé en friche »
- L'entretien du couvert végétal se fera « par pâture ou par fauche tardive du vallon central » ce qui permettra « le maintien d'espaces prairiaux ». Si l'option pâturage est mise en œuvre, il serait important de vérifier la qualité sanitaire et agronomique du sol suite à la remise en état de cette ancienne carrière et zone de dépôt de déchets inerte afin d'avoir un fourrage « sanitaire » acceptable.
- L'absence de l'arrêté de remise en état de la carrière dans le dossier ne nous permet d'évaluer si ce projet de centrale photovoltaïque au sol peut avoir un impact sur les filières agricoles et donc d'estimer l'évaluation de compensation aux filières agricoles.

Nous formulons un avis favorable sur ce projet sous réserve de la vérification du dernier point.

Restant à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
Alain BOULARD

